
AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2025-A DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 673 335,92 \$
POUR L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE DEUX CAMIONS AUTO-POMPES NEUFS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2025-A DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 156 592,22 \$
POUR DIVERS ACQUISITIONS ET TRAVAUX DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

AUX PERSONNES HABLES A VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE DE COOKSHIRE-EATON :

- 1) Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2026 le conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton a adopté les règlements suivants :
 - numéro 383-2025-A décrétant un emprunt et une dépense de 1 673 335,92 \$ pour l'acquisition et la livraison de deux camions autopompes neufs;
 - numéro 384-2025-A décrétant un emprunt et une dépense de 156 592,22 \$ pour divers acquisitions et travaux de sécurité publique.
- 2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de peuvent demander que les règlements 383-2025-A et 384-2025-A fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin (les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport.)
- 3) Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le lundi 2 février 2026 à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire.
- 4) Le nombre de demandes requis pour que les règlements 383-2025-A et 384-2025-A fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de **450**. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements 383-2025-A et 384-2025-A seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
- 5) Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 2 février 2026 à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire.
- 6) Les règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville sur rendez-vous au 819 560-8585 ou info@cookshire-eaton.ca.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE A VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE DE COOKSHIRE-EATON :

- 7) Toute personne qui, le 12 janvier 2026 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la Ville de Cookshire-Eaton et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 8) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Ville de Cookshire-Eaton depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 9) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Ville de Cookshire-Eaton depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le

registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10) Personne morale

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 janvier 2026 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 28 janvier 2026.



Françoise Ruel
Directrice générale adjointe et greffière